

mie de \$250, beaucoup mieux employée à l'achat de reproducteurs améliorateurs.

Les concours des récoltes sur pieds ont toutes nos sympathies lorsqu'ils sont conduits avec discernement, mais nous doutons fort de l'opportunité de faire un concours dans chaque paroisse séparément. Au lieu de restreindre la concurrence il faut au contraire l'étendre. Ainsi, n'est-il pas étonnant que le comté d'Yamaska ait six concours de récoltes sur pieds, et 168 prix montant à \$342, offerts comme suit :

1. La Baie du Favre 28 prix.
2. Pierreville 28 prix.
3. St. Zephirin 28 prix.
4. St. Michel 28 prix.
5. St. David 28 prix.
6. St. François 28 prix.

Evidemment le but du concours est manqué : il y a autant de prix offerts que de membres, et la concurrence est restreinte à chaque paroisse. Ici encore il y a une économie à faire de \$200.

Vient enfin l'exposition annuelle des animaux et des produits pour lesquels \$175 sont offerts en prix. Après avoir payé les frais d'administration il reste en caisse une balance de \$210. Nous avons établi combien il eut été facile d'économiser \$450, ce montant ajouté à l'encaisse, \$210 donne, \$660. L'emploi de cette somme eût pu donner au comté un parti de labour et un étalon de choix. Voilà le but vers lequel doivent tendre tous les efforts du comté d'Yamaska. L'amélioration de ses troupeaux surtout de son espèce chevaline fera la prospérité de cette importante et riche localité. Le bureau de direction ne devrait pas perdre un instant pour réaliser cette importation dès 1868.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES DEUX MONTAGNES.

LES concours des récoltes sur pieds et des terres les mieux cultivées, les partis de labour et les expositions annuelles remplissent le programme des opérations de cette société. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant ; il faut supprimer les distinctions nationales suivant les instructions de la chambre d'agriculture, et au lieu d'avoir chaque année une balance en caisse infructueuse, consacrez à l'achat des reproducteurs dont le comté a besoin, non seulement cette balance, mais encore le montant des prix doubles accordés jusqu'ici au préjugé des distinctions nationales. La recette de \$1050 se compose de la souscription de 120 membres, \$278 ; de l'octroi du gouvernement, \$664 ; de la balance en caisse, \$106, et d'autres sources. Les

dépenses se repartissent comme suit : récoltes sur pieds et terres les mieux cultivées, \$300 ; exposition annuelle, \$450 ; parti de labour, \$75. La balance est absorbée par les frais généraux et \$83 en caisse.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RICHELIEU.



ALGRE tous les efforts que nous avons fait personnellement, nous n'avons pu déterminer le bureau de direction à accepter les mesures progressives qui auraient dû être adoptées dès longtemps par un comté aussi intelligent et aussi riche que le comté de Richelieu. Fort heureusement que cette

année la chambre d'agriculture intervient et que devant des instructions positives les hésitations du bureau de direction doivent cesser et faire place à l'emploi intelligent de l'octroi voté par le gouvernement au progrès agricole de cette importante localité. Nous ne doutons pas qu'appuyé de ces instructions les directeurs vont se mettre hardiment à l'œuvre, et adopter sans retard les améliorations reconnues urgentes et négligées jusqu'ici.

La recette s'élève au chiffre considérable de \$1457, composée comme suit : souscriptions des membres, \$300 ; octroi, \$664 ; encaisse, \$480. Avec de pareils moyens et une bonne administration le comté serait bientôt l'égal de ses rivaux. Malheureusement le bureau de direction rend de suite aux membres en graines fourragères le montant de leur souscription, \$300, et de plus à même l'agent du gouvernement \$250, en tout \$550 de graines fourragères. Il faudrait conclure de là que le gouvernement a été obligé de payer les cultivateurs du comté pour leur faire semer du trèfle ; qu'il a été obligé de les payer \$250 pour cela. C'est incroyable, cependant c'est vrai.

Les concours des récoltes sur pieds sont encore inconnus dans le comté de Richelieu. On y juge encore les grains en poche. Les instructions de la chambre d'agriculture sont venues à temps pour mettre une fin à de pareils abus. Les dépenses comprennent \$550 en graines fourragères, et \$350 pour l'exposition annuelle et le parti de labour. Il reste en caisse \$420, et la balance est absorbée par les frais généraux.

Espérons que le nouveau président de la société, M. Adolphe Dorion de St. Ours, va inaugurer les réformes pressantes dont la société a besoin, et que sous sa présidence elle pourra bientôt marcher l'égalée des organisations les plus progressives du pays.

ANIMAUX DE LA FERME.

LE RUCHER.

LES abeilles commencent à voler et dans quelques endroits à butiner, cela dépend de la saison. L'utilité de substituer de la farine de blé au pollen des fleurs est aujourd'hui nettement établie. Il est quelquefois difficile d'engager les abeilles à s'en charger, surtout si elles ont déjà butiné sur les fleurs, mais pour peu que l'agriculteur s'y prenne à temps

et de bonne heure, elles en consomment des quantités considérables. Même si cette farine n'était d'aucune utilité dans la ruche, elle aurait encore l'avantage d'occuper les essaims, tandis qu'autrement ils seraient exposés à guerroyer avec des voisins plus faibles, au grand détriment des nouvelles colonies.

La farine se donne sur un plancher de plusieurs pieds carrés, selon le nombre d'essaims à nourrir, et placée à quelque perches du rucher,